

## Marchés publics

Procédure adaptée

7232204501 - SF

### Commune de Saint-Pathus

**Mission de maîtrise d'oeuvre et mission OPC de Paysagiste Concepteur pour les aménagements paysagers envisagés par la commune**

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Pouvoir adjudicateur** : commune de Saint-Pathus, mairie, rue Saint-Antoine, 77178 Saint-Pathus, représentée par Jean-Benoit PINTURIER, maire.  
**Objet de la procédure** : mission de maîtrise d'oeuvre et mission OPC de Paysagiste Concepteur pour les aménagements paysagers envisagés par la commune.  
**Caractéristiques principales** : Accord cadre mono-attributaire, à bons de commande suivant les articles R2162-1 à R2162-14 du code de la commande publique. Il sera conclu pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, pour une durée maximale de 4 ans. Le montant maximum du marché de maîtrise d'oeuvre sera inférieur à 214 000 euros HT.

Les projets envisagés par la commune, ne sont pas connus à ce jour, ils seront définis par le Maître d'Ouvrage selon son planning de réalisation. Prévus de commencement de la mission : septembre 2020. L'équipe sera composée obligatoirement des compétences suivantes (intégrées à l'agence ou indépendantes) :  
- d'un Paysagiste Concepteur (mandataire),  
- d'un ou de BET VRD.

**Conditions relatives au marché - Conditions de participation - Critères d'attribution** : voir le règlement de la consultation.

**Date limite de réception des offres** : lundi 14 septembre 2020 à 12 h 00.

Le dossier de consultation est disponible par téléchargement par le lien suivant : <https://demat.centraledesmarches.com/7054584>

**Assistant à maîtrise d'ouvrage** : Terres et Toits à Ussy-sur-Marne : terresettoits@orange.fr

**Voie de recours** : instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Melun.

**Date d'envoi à la publication** : lundi 24 août 2020.

7232207801 - SF

### Commune de Saint-Pathus

**Mission d'architecte conseil - Assistant à maîtrise d'ouvrage**

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Pouvoir adjudicateur** : commune de Saint-Pathus, mairie, rue Saint-Antoine, 77178 Saint-Pathus représentée par Jean-Benoit PINTURIER, maire.  
**Objet du marché** : procédure adaptée (art.R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la Commande Publique) pour la conclusion d'un marché d'architecte conseil - Assistant à maîtrise d'ouvrage. Accord cadre mono-attributaire, à bons de commande suivant les articles R2162-1 à R2162-14 du code de la commande publique.

**Caractéristiques principales** : Assister et conseiller le maître d'ouvrage pour l'organisation, le suivi et le contrôle des procédures de consultations ; pour la définition, la mise en oeuvre et le suivi de ses projets en matière d'aménagement, de construction et d'urbanisme pendant les études et la réalisation des opérations.

**Prévision de commencement de la mission** : septembre 2020.

**Conditions relatives au marché - conditions de participation - critères d'attribution** : voir le règlement de la consultation.

Le dossier de consultation est disponible par téléchargement par le lien suivant : <https://demat.centraledesmarches.com/7054583>

**Date limite de réception des offres** : le 14 septembre 2020 à 12 h 00.

**Voie de recours** :

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Melun.

**Date d'envoi à la publication** : 24 août 2020.

7232250601 - SF

### Syndicat des Secrétariats VPM

**Réhabilitation et extension de la salle polyvalente 1, rue Roger-Roch, 77320 Saint-Barthélemy**

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : Syndicat des Secrétariats VPM. Correspondant : Mme Marie BATAILLE, 9, avenue de Villeneuve, 77510 Bel-lot. Tél. : 01 64 04 39 99. Courriel : [administratif@syndicatsecretariatsvpm.fr](mailto:administratif@syndicatsecretariatsvpm.fr)  
Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7054646>

**Type d'organisme** : commune.

**Objet du marché** : réhabilitation et extension de la salle polyvalente, 1, rue Roger-Roch, 77320 Saint-Barthélemy.

**Type de marché** : travaux.

**Site ou lieu d'exécution principal** : 1, rue Roger-Roch, 77320 Saint-Barthélemy.

**Caractéristiques principales** : réhabilitation et extension de la salle polyvalente.

**Présentation des lots** :

Possibilité de présenter une offre pour : l'ensemble des lots.

Lot 1 : Démolitions gros oeuvre plâtrerie

Lot 2 : Serrureries menuiseries extérieures

Lot 3 : Faux plafond

Lot 4 : Menuiseries bois

Lot 5 : Revêtements sols

Lot 6 : Peinture revêtements muraux

Lot 7 : Plomberie ventilation sanitaires

Lot 8 : Électricité courants faibles

**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...).

**Type de procédure** : procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres** : 14 septembre 2020 à 12 h 00.

**Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Date d'envoi du présent avis** : 25 août 2020.

## Adjudications immobilières

7231515401 - VJ

### SELARL DBCJ AVOCATS

Avocats au Barreau de FONTAINEBLEAU  
196, rue Grande - 77300 FONTAINEBLEAU  
Tél. 01 64 10 70 10

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE

Au Palais de Justice de Fontainebleau, 159, rue Grande.

**L'adjudication aura lieu le mardi 13 octobre 2020 à 14 h 00.**

A la requête de : **la SAS PROMOTION ET BATIMENT**, immatriculée au RCS Orléans sous le N°813 006 061 dont le siège est 22, avenue Adolphe Cochery, 45200 Montargis. Représentée **la SELARL DBCJ AVOCATS**, avocats au Barreau de Fontainebleau.

**Désignation des biens mis en vente sur la commune de SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS (77) 17 bis, rue du Château**

Cadastré Section AD n°43 pour 1 a 91 ca et n°44 pour 3 a 33 ca soit ensemble 5 a 24 ca.

**UN TERRAIN**, comprenant :  
**UN GARAGE d'environ 20 m2**, bâti en parpaing avec toiture plate en ciment. Cabanon en fond de terrain, en parpaing et toit de tôles ondulées, avec une fenêtre.  
Absence d'électricité et d'eau.

**MISE À PRIX : 6 600 euros**

**Consignations pour enchérir par chèque de banque** : 3 000 euros à l'ordre du Bâtonnier Séquestre.

Les enchères sont obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de Fontainebleau.

Fait et rédigé à Fontainebleau, le 14 août 2020.

**Signé Me BORTOLOTTI,**

**Avocats au Barreau de Fontainebleau.**

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

1°) **La SELARL DBCJ AVOCATS**, Avocats au Barreau de Fontainebleau - Tél. : 01 64 10 70 10. **Ventes immobilières** : <https://dbcj-avocats.com/category/annonces-immobilières>

2°) Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Fontainebleau.

**Visite : le mardi 6 octobre 2020 de 14 h 00 à 15 h 00.**

7232195001 - VJ

### Maître Alyette REBIFFÉ

Avocat  
172, rue Grande à FONTAINEBLEAU (77300)

**et Maître Sarah DEGRAND de la SCPA FGB**

Avocat  
3, avenue du Général Leclerc à MELUN (77008) - Tél : 01 64 79 78 68

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**A l'audience du mardi 13 octobre 2020 à 14 h 00**

Au Palais de Justice de Fontainebleau (77300), 159, rue Grande.

**Sur la commune de GREZ-SUR-LOING (77880) Chemin de Larchant**

1°/ **Une MAISON** en cours de restauration de **165,83 m2**, comprenant : entrée, cuisine, deux pièces, séjour avec grande cheminée et à l'étage trois chambres, salle d'eau, w.-c.

**Edifiée sur des terrains** cadastrés section E n° 388, 389, 437, 438, 439, 443, 446, 447, et 448 pour **7 713 m2**.

2°/ **DIVERSES PARCELLES** en nature de bois cadastrées section E n° 449 pour **3 884 m2**, n° 456 pour **1 000 m2** et n° 450 pour **1 160 m2**.

**LIBRES**

Cette vente a lieu à la requête de la **SELARL MJC2A**, mandataire judiciaire, dont le siège social est 9, boulevard de l'Europe, Immeuble DELTA, 91050 Evry-Courcouronnes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evry-Courcouronnes, sous le numéro 501 184 774, **représentée par Me Christophe ANCEL**, en ses bureaux sis 13, avenue Thiers, 77000 Melun.  
Ayant pour Avocats Me Alyette REBIFFÉ et Me Sarah DEGRAND de la SCPA FGB.

**Visite le mardi 29 septembre 2020 de 15 h 30 (précises) à 16 h 30**

**Mise à prix : 30 000 euros (trente mille euros)**

Consignations pour enchérir (par chèques de banque) :

- 3 000 euros à l'ordre du Bâtonnier séquestre,

- 12 000 euros l'ordre de la CARPA.

Les enchères sont obligatoirement portées par un Avocat inscrit au Barreau de Fontainebleau.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

1°) Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Fontainebleau (RG n° 18/45),

2°) ou au Cabinet de la **SCPA FGB**, Avocats (Tél. : 01 64 79 78 68 - mail : [contact@scp-fgb.com](mailto:contact@scp-fgb.com)).

**Pour extrait, l'Avocat poursuivant, Me Alyette REBIFFÉ.**

**Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019 soit 5,14 € ht la ligne**

*Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012,*

*les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées*

*et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne*

*dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).*

7231736501 - VJ

### SCP D'AVOCATS BOUAZIZ - SERRA - AYALA - BONLIEU

72, rue Saint-Merry à FONTAINEBLEAU (77300)  
Tél. 01 64 22 37 64

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au tribunal judiciaire de Fontainebleau  
Au palais de justice, 159, rue Grande à Fontainebleau (77300)

**le mardi 13 octobre 2020 à 14 h 00**

A la requête de : **Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Beau Site**, 2, avenue du Général-de-Gaulle, 77210 Avon.

**Désignation des biens mis en vente**

**à AVON (77)**

**Résidence Beau Site - 2, avenue du Général-de-Gaulle**

**UN APPARTEMENT de 81,10 m2**

Séjour, cuisine, deux chambres.

**UNE CAVE et UN GARAGE.**

Occupé.

**Mise à prix : 25 000 euros**

(Consignation pour enchérir par chèque de banques : 3 000 euros à l'ordre du Bâtonnier séquestre).

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Fontainebleau.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Fontainebleau ou au siège de la SCP BOUAZIZ-SERRA-AYALA-BONLIEU.

**Visite le 5 octobre 2020 de 14 h 00 à 15 h 00**

**Pour avis (signé), F. BONLIEU.**

7231517901 - VJ

### SELARL DBCJ AVOCATS

Avocats au Barreau de MELUN  
9, avenue Gallieni - 77000 MELUN  
Tél. 01 64 10 70 10

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Au Palais de Justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc.

**L'adjudication aura lieu le jeudi 15 octobre 2020 à 14 h 00.**

A la requête de : **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES de la Résidence Les Glycines sise à Melun (77000)**, 8 bis, avenue Thiers, représenté par son Syndic en exercice la **SAS FONCIA AMYOT GILLET**, 39, avenue Thiers, 77000 Melun. Représentée **la SELARL DBCJ AVOCATS**, agissant par Me Mélanie SPANIER RUFFIER, 9, avenue Gallieni, 77000 Melun.

**Désignation des biens mis en vente**

**sur la commune de MELUN (77000)**

**Résidence les Glycines**

**8 bis, avenue Thiers**

Cadastré Section BC n°374 - Lots 11 et 25.  
**LOT 11** : Bâtiment A, rdc, **UN APPARTEMENT (superficie de 22,97 m2)**.

Comprenant : une pièce principale, une cuisine (dégagement sur pièce principale), salle de bains avec wc.

**LOT 25 : UN JARDIN PRIVATIF d'une contenance de 10 m2.**

**MISE À PRIX : 14 000 euros**

**Consignations pour enchérir par chèque de banque** : 3 000 euros à l'ordre du Bâtonnier Séquestre.

Les enchères sont obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de Melun.

Fait et rédigé à Melun, le 17 août 2020.

**Signé Me SPANIER-RUFFIER,**

**Avocats au Barreau de Melun.**

**Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :**

1°) **La SELARL DBCJ AVOCATS**, Avocats au Barreau de Melun - Tél. : 01 64 10 70 10. **Ventes immobilières** : <https://dbcj-avocats.com/category/annonces-immobilières>

2°) Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Melun.

**Visite : le vendredi 2 octobre 2020 de 9 h 00 à 10 h 00.**

7232274601 - VJ

### SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI-ALFONSI

Avocats  
182, rue Grande, 77300 FONTAINEBLEAU  
Tél. 01 64 22 29 61 - 01 64 22 20 23 - 01 60 72 72 85

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**À l'audience du mardi 13 octobre 2020 à 14 h 00**

Au palais de justice de Fontainebleau (S-et-M), 159, rue Grande

**D'un APPARTEMENT en travaux**

**à NEMOURS (S et M)**

**1, rue du Boisseau**

comprenant en communication, divers lots de copropriété :

- au 1er étage : entrée, dégagement, séjour, cuisine, deux chambres, toilettes (lots 3 et 22).

- au 2ème étage avec escalier d'accès : une chambre dans les combles (lot 23).

**Surface totale Loi Carrez : 64,79 m2.**

Formant avec millièmes de charges totalisant 214/960 e des PCG, les lots 3, 11 à 13, 22, 23, 30 et 41 de la copropriété de l'immeuble **cadastéré Section AV n° 204 pour 3 a 02 ca**, régi par acte de Me HEDIN, notaire à Nemours, du 21 janvier 2010, publié le 26 février 2010 vol. 2010 P n° 952, modifié par acte du 16 septembre 2016, publié le 14 octobre 2016 vol. 2016 P n° 5072.

**Mise à prix : 15 000 euros**

A la requête de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, société coopérative, 500, rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens.

Visites :

- le lundi 28 septembre 2020, de 11 h 00 à 12 h 00.

- le lundi 5 octobre 2020, de 11 h 00 à 12 h 00.

Renseignements :

- consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire et au siège de la SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI-ALFONSI.

- Sur Internet : [www.licitor.com](http://www.licitor.com)

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Fontainebleau.

**Pour avis, (signé) D. SAULNIER.**

## Avis administratifs

7232308201 - AA



### Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de La Chapelle-la-Reine

#### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2020-037 du 20 août 2020, le président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Chapelle-la-Reine. Les objectifs de la procédure sont de permettre l'extension d'un garage automobile en corrigeant la délimitation de la zone UAa entraînant la réduction de la zone urbaine UC et la zone naturelle de fond de jardin (Nj) et modifier et préciser la règle sur les hauteurs des installations en zone d'activité (UX). A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné Mme Cécile COINTEREAU en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 15 septembre 2020 au 14 octobre 2020 à 17 h 30 en mairie de La Chapelle-la-Reine (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de La Chapelle-la-Reine, aux dates et horaires suivants :

- le mardi 15 septembre 2020 entre 9 h 30 et 12 h 30,
- le samedi 3 octobre 2020 entre 9 h 30 et 12 h 30,
- le mercredi 14 octobre 2020 entre 14 h 30 et 17 h 30.

Le dossier d'enquête publique comprend : le dossier de révision allégée n°1 du PLU de La Chapelle-la-Reine arrêté en conseil communautaire, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées, le complément d'évaluation environnementale du PLU, l'avis de l'autorité environnementale (MRAe), le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale (MRAe).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible :

- en mairie de La Chapelle-la-Reine (siège de l'enquête publique), 17, rue du Docteur Battesti, 77760 La Chapelle-la-Reine où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (le mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h 30, le jeudi de 13 h 15 à 17 h 30),
- au siège de la communauté d'agglomération 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Il sera également disponible à l'adresse suivante :

- [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique11](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique11), sur le site internet de la commune de La Chapelle-la-Reine <https://www.lachapellelareine.fr> et sur un poste informatique au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30). Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :
- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de La Chapelle-la-Reine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.
- par courrier postal avant le mercredi 14 octobre 2020 à 17 h 30 à l'attention de Mme Cécile COINTEREAU commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie, 17, rue du Docteur Battesti, 77760 La Chapelle-la-Reine.
- par courriel à l'adresse suivante [plu.revisionallegee@lachapellelareine.fr](mailto:plu.revisionallegee@lachapellelareine.fr) avant le mercredi 14 octobre 2020 à 17 h 30.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.lachapellelareine.fr> et sur la page [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique11](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique11) pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de La Chapelle-la-Reine aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7231248001 - AA

### Commune de BRIE-COMTE-ROBERT

#### Projet de modification du PLU

#### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2020-447 en date du 17 août 2020, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU.

A cet effet, M. Manuel GUILLAMO a été désigné par Mme la Présidente du Tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie, 2, rue de Verdun du lundi 21 septembre 2020 au mardi 20 octobre 2020 inclus. Le dossier sera consultable auprès du service urbanisme (Hôtel de ville, 2, rue de Verdun), du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et sur le site internet de la commune : <http://www.briecomterober.fr/>

Chacun pourra en prendre connaissance et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête publique à disposition au service urbanisme, soit les adresser par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, 2, rue de Verdun, 77170 Brie-Comte-Robert.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie, salle du conseil municipal, 2, rue de Verdun, les :

- lundi 21 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 3 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 8 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 20 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public auprès du service urbanisme en mairie et sur le site internet de la commune <http://www.briecomterober.fr/>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

**Le Maire,  
Conseiller Départemental,  
Jean LAVIOLETTE.**

7227709801 - AA

Préfet de SEINE-ET-MARNE  
Direction de la Coordination des Services de l'État

#### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral 2020/6/DCSE/BPE/EC du 15 juin 2020, il sera procédé pendant 16 jours consécutifs du lundi 21 septembre 2020 à 9 h 00 au mardi 6 octobre 2020 à 17 h 00 en mairie de Coutençon (Place de l'Église, 77154 Coutençon) à la reprise de l'enquête publique unique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration de périmètres de protection autour du captage d'adduction d'eau potable situé sur le territoire de la commune de Coutençon - Coutençon1, indice minier 02596X0005,
- à l'autorisation de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine au titre du code de l'environnement,
- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de l'ouvrage.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public :

- En format papier :
- en mairie de Coutençon aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, En version numérique :
- la mairie de Coutençon sur un poste informatique dédié fourni par PubliLégal,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre unique d'enquête papier coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert :
- en mairies de Coutençon aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,

Sur le registre unique dématérialisé accessible :

- à la mairie de Coutençon à partir du poste informatique dédié fourni par PubliLégal,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Par courriel à l'adresse suivante : [captage-adduction-eau-potable-coutencon@enquetepublique.net](mailto:captage-adduction-eau-potable-coutencon@enquetepublique.net)

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci fixé à la mairie de Coutençon. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

M. Jean-Charles BAUVE, architecte DPLG, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en mairie de Coutençon aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- lundi 21 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 6 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 (clôture de l'enquête).

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès du S2E77, Mme Claire CRAPART - [accueil@s2e77.fr](mailto:accueil@s2e77.fr) - Tél. 01 64 04 52 00.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE, 12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et consultables pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture du 77.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voies d'arrêtés préfectoraux sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration de périmètres de protection autour du captage d'adduction d'eau potable situé sur le territoire de la commune de Coutençon - Coutençon1, indice minier 02596X0005,
- à l'autorisation de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine au titre du code de l'environnement,
- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de l'ouvrage.

7232316701 - AA



### Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Ury

#### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2020-039 du 20 août 2020, le président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Ury. Cette procédure a pour objectif d'adapter le PLU afin de permettre le projet de modernisation, de mise aux normes et d'extension des bâtiments de production de l'entreprise Laliq Beauty Services en :

- Modifiant le règlement graphique pour réduire un Espace Bois Classé (EBC) à l'Ouest du terrain tout en compensant cet EBC sur le terrain.
- Précisant certaines règles du règlement écrit de la zone UX pour permettre l'émergence d'un projet s'insérant au mieux dans l'environnement.

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Daniel BERTHELOT retraité (géomètre-expert) en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du mardi 15 septembre 2020 à 14 h 00 au vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00 en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Ury aux dates et horaires suivants :

- le vendredi 18 septembre 2020 entre 14 h 00 et 17 h 00,
- le samedi 3 octobre 2020 entre 9 h 00 et 12 h 00,
- le vendredi 9 octobre 2020 entre 14 h 00 et 17 h 00,
- le vendredi 16 octobre 2020 entre 14 h 00 et 17 h 00.

En raison du contexte sanitaire et sur le fondement du décret n°2020-884 du 17 juillet 2020, le public sera tenu de porter obligatoirement un masque au sein des locaux administratifs lors de sa consultation du dossier d'enquête publique et durant sa réception par le commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le dossier d'enquête publique comprend le dossier de révision allégée n°2 du PLU d'Ury arrêté en conseil communautaire comportant une évaluation environnementale et une note synthétique, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et les avis

reçus des personnes publiques associées et consultées, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique), 5, place du Général-de-Gaulle, 77760 Ury où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur.

Il sera également disponible à l'adresse suivante : [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique12](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique12), sur le site internet de la commune d'Ury <https://www.ury.fr/> et sur un poste informatique au siège de la communauté d'agglomération, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Ury pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention de M. Daniel BERTHELOT commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie d'Ury, 5, place du Général-de-Gaulle, 77760 Ury,
- par courriel à l'adresse suivante [revision.allegee2.plu@ury.fr](mailto:revision.allegee2.plu@ury.fr)

Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets. Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit du mardi 15 septembre 2020 à 14 h 00 jusqu'au vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00 au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.ury.fr/> et sur le site [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique12](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique12) pendant toute la durée de l'enquête.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Ury aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7232229201 - AA

Préfet de SEINE-ET-MARNE  
Direction de la coordination des services de l'Etat

### Communauté agglomération MELUN VAL DE SEINE

#### Système assainissement Melun

#### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2020-11/DCSE/BPE/E du 12 août 2020 est prescrite pendant 31 jours consécutifs du jeudi 1er octobre 2020 à 14 h 00 au samedi 31 octobre 2020 à 12 h 00, à la mairie de Boissettes et à l'Espace Albert Schweitzer à Dammarie-les-Lys, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) domiciliée 297, rue Rousseau-Vaudran, CS 30187, 77198 Dammarie-les-Lys Cedex, pour le renouvellement de l'autorisation environnementale du système d'assainissement de Melun. Le projet relève des rubriques 2.1.1.0 (A), 2.1.2.0 (A) et 2.1.5.0 (A) de la nomenclature IOTA loi sur l'eau.

Le siège de l'enquête est situé à l'Espace Albert Schweitzer, place du 8 mai 1945, 77190 Dammarie-les-Lys.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- À l'Espace Albert SCHWEITZER (Place du 8 mai 1945, 77190 Dammarie-les-Lys), aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h 00) :
- en version papier,
- en version numérique sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal.

À la mairie de Boissettes (3, place de Verdun, 77350 Boissettes) aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- en version papier,
- sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à la rubrique Publications - Enquetes publiques à l'adresse suivante : [www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

Le public pourra également consulter et consigner ses observations et propositions :

Sur les registres d'enquête en format papier, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à la mairie de Boissettes et à l'Espace Albert Schweitzer à Dammarie-les-Lys, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Sur le registre dématérialisé accessible :

- à l'Espace Albert Schweitzer, à partir d'un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal,
- sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne précité,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [renouvellementautorisationssystemeassainissementmeluncamvs@enquetepublique.net](mailto:renouvellementautorisationssystemeassainissementmeluncamvs@enquetepublique.net)

Les observations et propositions du public pourront également être adressées avant la fin de l'enquête par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Dammarie-les-Lys (Hôtel de ville, 26, rue Charles-de-Gaulle, BP 24, 77196 Dammarie-les-Lys. Objet : EP Renouvellement système assainissement Melun). Elles y seront annexées au registre papier ouvert à l'Espace Albert Schweitzer et tenues à la disposition du public. Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, M. Christophe BAYLE, chef de projets d'urbanisme et d'aménagement, retraité, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés, aux lieux, dates et heures suivants :

- jeudi 1er octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 30, Espace Albert Schweitzer, à Dammarie-les-Lys, (début de l'EP),
- samedi 10 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, Espace Albert Schweitzer, à Dammarie-les-Lys,
- mercredi 14 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Boissettes,
- mardi 20 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 30, Espace Albert Schweitzer, à Dammarie-les-Lys,
- samedi 31 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Boissettes (fin de l'EP).

Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de la CAMVS domiciliée 297, rue Rousseau-Vaudran 77198 Dammarie-les-Lys (interlocuteurs : M. GUIRAUD Philippe, responsable du pôle assainissement de la CAMVS, 01 64 79 25 25 et Mme BERTIN Anaïs, ingénieur de projet SUEZ, assistant à la CAMVS, 01 46 14 72 48).

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture (DCSE-BPE, 12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cedex). Le dossier est téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne précité. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairies de Dammarie-les-Lys et de Boissettes, en préfecture et sur le site internet précité. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du préfet.

## Avis administratifs

7232309101 - AA



### Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin-en-Bière

#### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2020-038 du 20 août 2020, le président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin-en-Bière.

Les objectifs de la procédure sont :

- Agrandir un secteur agricole constructible (Ae) et déplacer un autre secteur Ae afin de permettre de nouvelles installations nécessaires aux exploitations agricoles.
- Préciser le contenu de l'article 11 des zones UA, UB et UH sur l'aspect extérieur des constructions.
- Corriger des erreurs matérielles présentes dans le règlement et le zonage et notamment la bande de constructibilité en zone UB en assurant la cohérence avec la zone UJ.
- Préciser la règle de l'emprise au sol dans les zones urbaines.

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Luc RENAUD, professeur de droit de l'urbanisme et de l'environnement, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du mardi 22 septembre 2020 à 15 h 00 au samedi 24 octobre 2020 à 12 h 30 en mairie de Saint-Martin-en-Bière (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Martin-en-Bière aux dates et horaires suivants :

- le mardi 22 septembre 2020 entre 15 h 00 et 18 h 00,
- le vendredi 16 octobre 2020 entre 15 h 30 et 18 h 30,
- le samedi 24 octobre 2020 entre 9 h 30 et 12 h 30.

En raison du contexte sanitaire et sur le fondement du décret n°2020-884 du 17 juillet 2020, le public sera tenu de porter obligatoirement un masque au sein des locaux administratifs lors de sa consultation du dossier d'enquête publique et durant sa réception par le commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le dossier d'enquête publique comprend le dossier de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Martin-en-Bière arrêté en conseil communautaire comportant une évaluation environnementale et une note synthétique, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et les avis reçus des personnes publiques associées et consultées, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Saint-Martin-en-Bière (siège de l'enquête publique), 1, rue des Francs Bourgeois, 77630 Saint-Martin-en-Bière où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 17 h 30 à 18 h 30, le mardi de 11 h 00 à 12 h 00, le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 17 h 30 à 18 h 30, le vendredi de 17 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur.

Il sera également disponible à l'adresse suivante :

[www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique13](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique13), sur le site internet de la commune de Saint-Martin-en-Bière <https://st-martin-en-biere.wixsite.com/mairie> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30). Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Saint-Martin-en-Bière pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention de M. Jean-Luc RENAUD, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie 1, rue des Francs Bourgeois, 77630 Saint-Martin-en-Bière,
- par courriel à l'adresse suivante [smb.mairie@wanadoo.fr](mailto:smb.mairie@wanadoo.fr),
- en ligne sur la page de l'enquête publique : [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique13](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique13)

Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets. Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit du mardi 22 septembre 2020 à 15 h 00 jusqu'au samedi 24 octobre 2020 à 12 h 30 au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://st-martin-en-biere.wixsite.com/mairie> et sur le site [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique13](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique13) pendant toute la durée de l'enquête.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Saint-Martin-en-Bière aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7232355401 - AA

### SMITOM LOMBRIC

#### Manifestation d'intérêt spontanée

#### AVIS

Le SMITOM Lombric a reçu une manifestation d'intérêt spontanée portant sur l'occupation de parcelles appartenant au domaine privé du syndicat en vue de la construction d'une station d'avitaillement au GNV, par la conclusion d'une promesse de bail à construction.

En application de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, le SMITOM Lombric prend acte de la manifestation d'intérêt et tient à s'assurer, par la présente publicité, de l'éventuelle absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de vingt et un jours (21) jours suivant la publication de la présente.

Le dossier complet d'avis d'appel à manifestation d'intérêt spontanée peut être demandé auprès [marches@lombric.com](mailto:marches@lombric.com) ou téléchargeable sur le site internet <http://www.lombric.com/actualites/avis-dappel-suite-manifestation-dinteret-spontanee>

## Vie de sociétés

7232151701 - VS

### SCI DU SUD OUEST

SCI au capital de 1 000 euros  
Siège social : 22, ruelle des Bergers  
77230 LONGPERRIER  
789 596 103 RCS Meaux

#### AVIS DE MODIFICATIONS

L'AG du 1er juin 2020, a décidé de transférer le siège social à Montpeyroux (34), 206, chemin des Faysses à effet du 1er juin 2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.  
RCS Montpellier.

Pour avis,  
La Gérance.

7232183601 - VS

### BC AGENCEMENT

SARL  
Société en liquidation  
Capital social : 8 000 euros  
Siège social :  
50, boulevard de l'Almont  
77000 MELUN  
501 969 109 RCS Melun

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2019.

M. Jean-Luc BROUSTE, demeurant 43 B, rue des Vallées, 77163 Mortcerf a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le Liquidateur.

7232400101 - VS

### SELAS LAROCHE ET ASSOCIÉS NOTAIRES

3, boulevard Gambetta  
77000 MELUN

#### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Lucile LE BRAS, notaire à Melun, le 25 août 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI ZENITH.  
Forme : société civile.  
Capital social : 1 000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune.  
Apports en numéraire : 1 000 euros.  
Durée : 99 ans.

Siège social : Chevry-Cossigny (77173), 7, rue Berthe-Morisot.  
Objet social : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Gérants : M. Sébastien FORMONT et Mme Sabrina MILLET, demeurant à Chevry-Cossigny (77173), 7, rue Berthe-Morisot.

Cessions de parts : agrément préalable à l'unanimité des associés.  
Immatriculation : Melun.

Pour avis,  
Me Lucile LE BRAS.

7232428001 - VS

### ASKELL ANGEL

SASU au capital de 1 000 euros  
Siège social :  
11 bis, rue du Bordet  
77230 LONGPERRIER  
882 432 172 RCS Meaux

#### AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision de l'associé unique en date du 1er juillet 2020, il a été décidé :  
- D'étendre l'objet social aux activités d'installation, vente et maintenance de système de vidéosurveillance et de modifier l'article 2 des statuts.

- De transférer le siège social au 6 ter, rue Georges-Domissy, 02800 Bertaucourt à compter du 1er juillet 2020 et de modifier l'article 4 des statuts.

7232410901 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Saint-Augustin du 4 août 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.  
Dénomination sociale : SCI OSILA.  
Siège social : 24, rue du Saussoy, 77515 Saint-Augustin.

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.  
Durée de la société : 99 ans.  
Capital social : 1 000 euros.

Gérance : M. Romain FONTANAUD demeurant 24, rue du Saussoy, 77515 Saint-Augustin.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à l'unanimité des associés Immatriculation de la société au RCS de Meaux.

7232183501 - VS

### BC AGENCEMENT

SARL  
Société en liquidation  
Capital social : 8 000 euros  
Siège social :  
50, boulevard de l'Almont  
77000 MELUN  
501 969 109 RCS Melun

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Jean-Luc BROUSTE, demeurant 43 B, rue des Vallées, 77163 Mortcerf et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du Tribunal de commerce de Melun.

Le Liquidateur.

7232362401 - VS



Expert-Comptable  
38, rue Bézout  
77140 Nemours  
Téléphone 01 64 28 13 61

### OLNI

SCI

Capital social : 35 215,75 euros  
Siège social : 49, quai de Seine  
77670 SAINT-MAMMÉS  
418 167 946 RCS Melun

#### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 4 avril 2020, les associés ont décidé, à compter du 4 avril 2020, de transférer le siège social à Paris (75018), 16, rue de la Fontaine-du-But.

Radiation du RCS de Melun et immatriculation au RCS de Paris.

7232362701 - VS

### MYDISTRI

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 8 000 euros  
Siège social : 86, avenue de Verdun  
77470 TRILPORT  
RCS Meaux B 832 491 971

#### AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'un procès-verbal en date du 24 août 2020, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 86, avenue de Verdun, 77470 Trilport au ZI CD92, route de Crouy, 60530 Neuilly-en-Thelle.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Meaux et de Compiègne.

Pour avis.

7232258301 - VS

### SERVICE DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les employeurs adhérents de l'Association SERVICE DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL - SIMT - sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu au siège social, 4, avenue Christian Doppler, 77700 Serris, le mardi 29 septembre 2020 à 11 h 30.

- A l'ordre du jour :
- Ratification de la nomination de deux membres employeurs par le conseil d'administration & résolutions.
  - Rapport moral du conseil d'administration.
  - Synthèse annuelle de l'activité du Service de Santé Travail en 2019.
  - Rapport du trésorier.
  - Rapport du commissaire aux comptes.
  - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 & résolution.
  - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 & résolution.
  - Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
  - Approbation des conventions réglementées & résolution.
  - Quitus aux administrateurs & résolution.
  - Informations diverses.
  - Questions diverses.

Si vous souhaitez donner pouvoir, merci de l'adresser au SIMT - M. BERNINI, 4, avenue Christian Doppler, CS 90080, Serris, 77707 Marne-la-Vallée Cedex 4.

Le Président  
J.M. BERNINI.

7232143201 - VS



Expert-Comptable  
38, rue Bézout  
77140 Nemours  
Téléphone 01 64 28 13 61

#### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte ssp, en date du 21 août 2020, à Poligny. Dénomination : JEAN-YANN COUVERTURE. Forme : société à responsabilité limitée. Objet : les travaux de couverture, d'étanchéité et de zinguerie. Durée de la société : 99 années. Capital social : 1 000 euros. Siège social : 32, route de Pierre Le Sault, 77167 Poligny. Gérant : M. Jean-Yann CHASSEIGNEAUX, demeurant 32, route de Pierre Le Sault, 77167 Poligny. La société sera immatriculée au RCS de Melun.

Gérance : M. Alexandre KULAS et Mme Rolisa KULAS, demeurant tous deux 13, rue Gambetta, 77 Brie-Comte-Robert, sont nommés gérants. Cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés pour cessions aux tiers. Immatriculation de la société au RCS Melun.

7232346001 - VS

### ASSIST'ENT

Mandatitaire en formalités  
Avenue du Touring-Club  
77300 FONTAINEBLEAU  
27, avenue Franklin-Roosevelt  
77210 AVON  
01 60 72 74 74

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 8 août 2020, il a été constituée une société par actions simplifiée : Dénomination sociale : HK VENTILATION - PLOMBERIE - CHAUFFAGE. Sigle : HK VPC.

Siège social : Darvault (Seine-et-Marne 77140), 46, rue du Petit-Châtelet.

Capital social : 1 000 euros.  
Objet : plomberie, chauffage, ventilation.

Durée : 99 ans.  
Cession des actions : en cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées à titre onéreux, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à l'unanimité des associés.

Admission aux assemblées et vote : en cas de pluralités d'associés, chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. Haydar Miyail KOYSUREN, né le 24 septembre 1993 à Nemours (Seine-et-Marne), de nationalité française, demeurant à Darvault (Seine-et-Marne), 46, rue du Petit-Châtelet.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Melun.

Pour avis.

7232348101 - VS

### SCI KULAS

Société civile immobilière  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 13, rue Gambetta  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp à Brie-Comte-Robert du 22 juillet 2020, il a été constituée une société civile immobilière dénommée SCI KULAS ayant pour caractéristiques :

Siège social : 13, rue Gambetta, 77170 Brie-Comte-Robert.

Objet social : acquisition, administration et exploitation par bail d'un immeuble situé 13, rue Gambetta, 77 Brie-Comte-Robert.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social : 1 000 euros en numéraire.

Gérance : M. Alexandre KULAS et Mme Rolisa KULAS, demeurant tous deux 13, rue Gambetta, 77 Brie-Comte-Robert, sont nommés gérants.

Cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Agrément des associés pour cessions aux tiers.

Immatriculation de la société au RCS Melun.

## Régime matrimonial

7232359201 - RM

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claire THIRIET, notaire à Combs-la-Ville (77380), 1, rue des Acacias, CRPCEN 77103, le 14 août 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, avec attribution d'attribution intégrale au conjoint survivant, entre M. Thierry Louis Eugène André TIREL, retraité, et Mme Corinne Brigitte Marie-Louise ROGER, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Servon (77170), 39, rue du Point du Jour, mariés à la mairie de Luzarches (95270) le 6 juillet 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le Notaire.